

Thermidor. Nommé, en 1796, général de division et chef d'état-major de l'armée d'Italie, il s'attacha à la fortune de Bonaparte, fut chargé par lui d'apporter au Directoire le traité de Campo-Formio, et reçut le commandement général de l'armée au départ de Bonaparte. Il s'empara de Rome, y organisa l'administration républicaine, et lors de la campagne d'Égypte reprit auprès de Bonaparte le grade de chef d'état-major. Au retour, il fut un des plus dévoués coopérateurs du coup d'État de brumaire, et y gagna le portefeuille de la Guerre (21 brumaire an VIII), qu'il remit le 12 germinal, pour reprendre le titre de général en chef de l'armée d'Italie, mais en réalité les fonctions de major-général du premier consul. Après Marengo, il organisa le Piémont, mena à bien un traité important avec l'Espagne, et redevint ministre de la Guerre le 16 vendémiaire an IX. A la création de l'Empire, Napoléon, qui estimait moins ses talents que ses services, le combla de faveurs, le nomma maréchal de l'Empire (18 mai 1804), chef de la première cohorte et grand cordon de la Légion d'honneur, grand-veneur, major-général de la grande armée destinée à marcher sur l'Allemagne, et l'attacha à sa personne. Il le créa prince souverain de Neufchâtel (31 mars 1806), lui fit épouser la nièce du roi de Bavière, et le nomma vice-comte, prince de Wagram (30 décembre 1809), et président à vie du collège électoral du 1^o (10 janvier 1812). C'est pour conserver ces dignités et ces titres que Berthier fut des plus empressés à abandonner Napoléon en 1814, à aller au-devant de Louis XVIII, et à lui jurer fidélité. Le roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814, et capitaine des gardes. Napoléon connaissait bien ce caractère faible et versatile, il crut pouvoir compter quand même sur son dévouement pour restaurer l'Empire. Confident malgré lui du retour de l'île d'Elbe, Berthier ne sut se mettre ni du parti du roi, ni du parti de l'empereur, qui aux Cent-Jours, espérait toujours le voir revenir auprès de lui : « Je ne veux d'autre vengeance de cet imbécile de Berthier, disait-il, que de le voir dans son costume de capitaine des gardes de Louis XVIII. » Il ajoute, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : « J'ai été trahi par Berthier, véritable oison que j'avais fait une espèce d'aigle. » Berthier, miné de remords, s'était retiré à Bamberg, en Bavière ; dans un accès de folie, il se précipita des fenêtres du château sur le pavé et se tua.

BERTHIER (NAPOLÉON-ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH, PRINCE DE WAGRAM), fils du précédent, pair de France, et sénateur du second Empire, né à Paris, le 11 septembre 1810, mort à Paris, le 10 février 1887, fut appelé, lors de la mort du maréchal Berthier son père, le 1^{er} juin 1815, à lui succéder dans sa dignité de pair de France : il avait alors cinq ans, et son âge ne lui permit de prendre séance au Luxembourg que le 15 avril 1836. A cette époque il était chef de bataillon de la garde nationale de Boissy-Saint-Léger et s'occupait d'agriculture. Il refusa de participer au jugement de Louis-Napoléon après l'affaire de Strasbourg. Le gouvernement de Louis-Philippe le fit, en 1846, chevalier de la Légion d'honneur. En 1848, il devint membre du conseil général de Seine-et-Oise où il possédait des propriétés foncières considérables et conserva ce mandat jusqu'en 1870. Il entra le 26 janvier 1852 au Sénat institué par L.-N. Bonaparte, y soutint de ses votes la politique impériale et reentra dans la vie privée au 4 Septembre 1870.

BERTHOIS (JOSEPH-CONSTANT-AMÉDÉE-CONRAD, CHEVALIER DE), député de 1830 à 1832, né à Pré (Ille-et-Vilaine), le 31 août 1775, mort à Paris, le 18 avril 1832, était le fils d'un officier. Il entra dans l'armée du génie, servit le premier Empire qui le créa chevalier le 3 juillet 1813. Retraité comme chef de bataillon, le 30 janvier 1822, il fut sous-préfet après les journées de Juillet, et entra à la Chambre des députés le 28 octobre 1830 : il avait été le candidat du gouvernement au collège de département d'Ille-et-Vilaine. Mais il ne tarda pas à se séparer de la majorité ministérielle ; il vota : le 22 octobre 1831, *contre* l'ordre du jour Ganneron, approuvant les explications des ministres sur la situation extérieure ; *contre* les ordonnances du 31 novembre 1831 relatives à la nomination de 36 pairs à la fois, et protesta aussi contre la dénomination inconstitutionnelle de « sujets » (janvier 1832).

BERTHOIS (AUGUSTE-MARIE, BARON DE), frère du précédent, député de 1832 à 1848, né à Calais (Pas-de-Calais), le 17 mai 1787, mort à Paris, le 15 février 1870, entra en 1804 à l'École polytechnique, devint lieutenant du génie en 1809, rejoignit le grand quartier général de Napoléon I^{er} à Vienne et fut chargé de reconnaître la vallée de la Drave et quelques positions sur la frontière d'Autriche, du côté de l'Italie et de la Turquie.

Envoyé ensuite en Espagne, il fit, avec le troisième corps (maréchal Suchet), les sièges de Mequinenza, de Sagonte et de Valence, assista au passage du Guadalquivir, et à la bataille de Castalla, ainsi qu'à la reconnaissance d'Alicante. Il passa de là à la Grande Armée (1813), concourut aux travaux de la défense de Dresde et de Mayence et prit part, en une seule année, à dix-neuf combats. Capitaine en Espagne, il devint chef de bataillon après Leipzig, et légionnaire en 1813. Le 1^{er} juin 1814, à la rentrée des Bourbons, il fit partie du corps du génie de la maison du roi, et, nommé chevalier de Saint-Louis, le 5 septembre, il suivit le duc de Berry jusqu'à la frontière. De retour à Paris, il fut désigné pendant les Cent-Jours pour travailler avec le général Haxo aux travaux de défense de Paris. Mis d'abord en disponibilité au retour de Gand, il ne fut promu au grade de lieutenant-colonel qu'en 1828 ; le gouvernement de Juillet le fit colonel en 1831, commandeur de la Légion d'honneur et plus tard maréchal de camp. Allié à la famille du comte Lanjuinais, dont il avait épousé la fille en 1822, M. de Berthois était devenu sous la Restauration, l'aide de camp du duc d'Orléans, le futur roi des Français, qu'il ne quitta pas un instant pendant les journées de Juillet et qui le récompensa, par la suite, de son zèle et de son dévouement. Mais le ministre Casimir Périer, qui voyait d'un œil jaloux l'influence de l'aide de camp sur l'esprit de Louis-Philippe, s'abstint de soutenir la candidature de M. de Berthois aux élections législatives de 1831, dans la circonscription de Redon, et réussit à le faire échouer d'une voix. Ce ne fut que le 27 mai 1832, en remplacement de son frère, décédé, que le baron Auguste-Marie, put être nommé par le 4^e collège d'Ille-et-Vilaine (Vitré). Il fut successivement réélu les 21 juin 1834, 6 novembre 1837, 26 janvier 1839, 9 juillet 1842 et 1^{er} août 1846, siégea dans la majorité ministérielle de la Chambre, mais s'y renferma le plus souvent dans sa spécialité technique, comme membre de la commission relative à l'état des

officiers (1836), de celle des rivières (1837), de celle des comptes de 1835 (section de la marine), et de la commission du budget de 1839. Il se prononça contre les pensions des Chouans dont les amis, lors de sa première élection en 1832, avaient fomenté une émeute à Vitry et tenté de piller son château.

BERTHOLLET (CLAUDE-LOUIS, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Talloires (Haute-Savoie), le 9 décembre 1748, mort à Arcueil (Seine), le 6 novembre 1822, fit ses études à Turin, vint à Paris où il se fit naturaliser français en février 1778, fut reçu docteur-médecin, et obtint, par la protection de Tronchin, le titre et les fonctions de médecin du duc d'Orléans. Ses travaux d'analyse chimique sur l'azote, l'hydrogène sulfuré, sur les teintures, le mirent en réputation; il entra à l'Académie des sciences en 1780, fut nommé professeur de chimie à l'École polytechnique (9 novembre 1794), puis membre de la commission chargée du choix et du transport des objets d'art conquis en Italie (1795). Il accompagna Bonaparte en Egypte; ses études sur la formation du carbonate de soude dans le lac Natron ouvrirent à la chimie théorique des voies nouvelles. A son retour, il fut nommé à la direction de l'agriculture (20 novembre 1799). Bonaparte, qui le tenait en haute estime le fit entrer, après le 18 brumaire, au Sénat conservateur (nivôse an VIII), et le nomma, par la suite, membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-officier du même ordre (25 prairial suivant), titulaire de l'opulente sénatorerie de Montpellier (1804), président du collège électoral des Pyrénées-Orientales (1806), grand-croix de l'Ordre de la Réunion (1813). Berthollet vota la déchéance de Napoléon en 1814, et fut appelé par Louis XVIII à la pairie, le 4 juin suivant. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la déportation, et se montra toujours le défenseur des libertés octroyées par la charte. Il vivait dans sa maison d'Arcueil, près de son laboratoire, entouré de jeunes gens qui suivaient ses leçons, et de savants qui formaient avec lui la réunion connue sous le nom de *Société d'Arcueil*, et publièrent d'intéressants *Mémoires* sur les recherches et les découvertes faites sous les yeux de l'illustre savant.

BERTHOLON (CHRISTOPHE-CÉSAR), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, et député de 1876 à 1885, né à Lyon (Rhône), le 18 janvier 1808, mort à Rochembon (Loire), le 6 janvier 1885, après avoir fait fortune dans le commerce des soieries, devint un des chefs de la démocratie lyonnaise. Il organisa à Lyon après 1830, la Société des Droits de l'homme, fonda et rédigea le journal républicain le *Censeur*, et, cité comme témoin dans le procès d'avril (1835), répondit : « Ma place n'est pas ici, elle est au banc des accusés. » Il présida en 1840 un banquet patriotique de plus de six mille personnes, et se présenta aux élections législatives du 1^{er} août 1846, dans le 3^e collège électoral de l'Isère (Vienne), où il échoua avec 167 voix, contre 216 accordées au candidat ministériel, M. Lombard de Buffière, élu. Bertholon entretenait activement l'agitation des banquettes réformistes, fut nommé sous-commissaire de la république à Vienne (Isère), et le 23 avril 1848, fut élu représentant du peuple dans l'Isère, le 5^e sur 15, par 106,186 voix sur 136,486 votants et 159,723 inscrits. Il s'assit à l'extrême-gauche, et vota avec ce groupe pour le bannissement

de la famille d'Orléans (28 mai 1848), contre la loi sur les attroupements (7 juin), contre la proposition Proudhon (31 juillet), contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (26 août), contre le rétablissement de la contrainte par corps (1^{er} septembre), pour l'abolition de la peine de mort (18 septembre), pour l'amendement Grévy (7 octobre), pour les félicitations au général Cavaignac (25 novembre), pour le rejet d'une proposition d'amnistie générale (1^{er} février 1849), pour la demande de mise en accusation du président et de ses ministres (11 mai). Il s'était abstenu (2 novembre 1848) dans le scrutin sur le droit au travail. Rélu à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4^e sur 12, par 71,682 voix sur 105,869 votants et 160,150 inscrits, il combattit la politique de l'Élysée, et fut du nombre des représentants qui tentèrent de soulever le peuple le 13 juin 1849; arrêté après le coup d'État du 2 décembre, il fut d'abord interné en Algérie, puis se retira en Angleterre, et ne reentra en France qu'à l'amnistie générale de 1859. Le 24 mai 1869, il se présenta comme candidat d'opposition dans la 1^{re} circonscription de la Loire et n'échoua qu'à une très faible minorité, ayant obtenu 14,130 voix contre 14,830 données au candidat officiel, M. de Charpin-Feugercolles. Nommé préfet de la Loire au 4 septembre 1870, sur la demande du conseil municipal de Saint-Etienne, il maintint l'ordre avec fermeté, donna sa démission au moment de la signature de la paix, à laquelle il était opposé, se présenta comme candidat à Alger, le 17 février 1871, en même temps que Garibaldi, et n'obtint que 1,984 voix, tandis que Garibaldi, le moins favorisé des deux députés élus, réunit 10,680 suffrages.

Bertholon se mit à la tête d'un petit journal destiné aux campagnes : la *République des paysans*, et sollicita encore plusieurs fois, en vain, les suffrages des électeurs d'Alger : le 11 juillet 1871, en remplacement de Garibaldi, démissionnaire, et de Gambetta qui avait opté pour un autre département; Bertholon eut 5,682 voix contre 6,371 à M. Vuillemoz, élu; le 20 octobre 1872, en remplacement de M. Vuillemoz, démissionnaire, il obtint 4,146 voix contre 5,552 à M. Crémieux, élu; le 20 février 1876, il réunit 2,544 voix contre 5,822 à M. Gastu, élu. Mais, aux mêmes élections générales de février 1876, la 1^{re} circonscription de Saint-Etienne l'envoya à la Chambre par 7,865 voix sur 14,598 votants et 31,286 inscrits, contre 5,181 données à M. Martin Bernard. Il siégea à l'extrême-gauche, combattit le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et, signataire de la protestation des 363, fut rélu, le 14 octobre 1877, par 15,067 voix sur 17,807 votants et 22,443 inscrits, contre M. Auguste Gérin, candidat officiel, qui n'eut que 2,596 voix. Il reprit sa place à la gauche avancée, et fut maintenu aux élections générales du 21 août 1881, par 9,625 voix sur 17,887 votants et 27,534 inscrits, contre MM. Amouroux (7,095 voix) et Epitalon (425). Il mourut avant la fin de la législature.

BERTHOLON DE POLET (DENIS), député de 1831 à 1834, né à Lyon (Rhône), le 19 novembre 1776, mort au château de Polet (Ain), le 28 mars 1847, fit ses études au collège de l'Oratoire à Lyon, puis quitta la France au début de la Révolution, et y reentra à l'époque du siège de Lyon. Dénoncé alors et emprisonné à Montluel, il fut relâché après le 9 thermidor, se retira dans ses propriétés à Polet, se maria et s'occupa de littérature. Commandant de la

garde nationale de Montluel sous la Restauration, il accepta avec joie la révolution de Juillet, devint conseiller général de l'Ain pour le canton de Maximieux, et bientôt (5 juillet 1831) député du 3^e collège électoral de l'Ain (Trévoux), avec 85 voix sur 163 votants et 235 inscrits. Il siégea dans la majorité, soutint les divers ministères qui se succédèrent pendant la législature, et reçut du gouvernement la décoration de la Légion d'honneur. — Après la session il retourna à ses travaux littéraires. On a de M. Bertholon de Polt une traduction en vers français des *Bucoliques* de Virgile (1809), une traduction de l'*Oaristys* de Théocrite, etc.

BERTHOMIER DE LA VILETTE (JEAN-GILBERT), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Vitray (Allier), le 19 mai 1742, mort à une date inconnue, était procureur du roi à Cerilly, à l'époque de son élection (25 mars 1789) comme député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Moulins, avec 122 voix sur 214 votants. Le *Moniteur* officiel est muet sur le compte de Berthomier de la Vilette.

BERTHOT (CLÉMENT-LOUIS-CHARLES), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vaux (Haute-Marne), le 17 février 1758, mort à Vaux, le 26 septembre 1832, fut avocat et président de l'administration centrale du département de la Haute-Marne, avant d'être, le 22 germinal an V, élu député de la Haute-Marne au Conseil des Cinq-Cents, par 157 voix. A la séance du 7 fructidor an VI (24 août 1798), il prit la parole pour appuyer un projet de Fabre, de l'Aude, (*V. ce nom*), relatif aux dépenses des communes. A la suite du coup d'Etat de brumaire an VIII, Berthot devint sous-préfet de Langres; il conserva cette situation sous l'Empire et sous la Restauration.

BERTIER (ANTOINE) dit BERTIER DE ROVILLE, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nancy (Meurthe), le 24 septembre 1761, mort à Roville (Meurthe), le 4 décembre 1854, était fils d'un négociant estimé de Nancy, qui l'envoya de bonne heure à Hambourg pour y étudier le commerce. Antoine Bertier alla ensuite s'établir dans la colonie française de Saint-Domingue, où il acquit rapidement une fortune considérable, puis il revint en France en 1789. Il se déclara en faveur de la Révolution, fut nommé, dans sa ville natale, officier de la garde nationale, et délégué à la fédération de Lyon. Propriétaire à Roville (Meurthe), il s'occupait de faire valoir son domaine, quand il apprit que l'insurrection des nègres de Saint-Domingue avait complètement ruiné les établissements qu'il possédait là-bas. Il se remit alors avec ardeur au travail et à l'étude, s'occupant activement d'améliorations agricoles, en même temps qu'il remplissait (1793) les fonctions de membre de l'administration de son district, et celles de juge de paix. « Jamais, a dit M. Viox, ancien représentant, dans une *Notice biographique sur Antoine Bertier de Roville*, jamais, pendant qu'il exerça cette magistrature paternelle, des adversaires ne sortirent de son cabinet sans être conciliés. » Sous la Restauration, Bertier ne craignit pas de faire entendre au comte d'Artois, qui traversait son département, une allocution courageuse, où il rappelait le sort des Stuarts à celui qui, plus tard, fut Charles X; il expia sa hardiesse par plusieurs jours de détention. Quand arrivèrent les Cent-Jours, le collège de département de la Meurthe

le nomma (10 mai 1815) membre de la Chambre des représentants. Il se lia avec Lafayette, Lafayette, Dupont (de l' Eure), Manuel, Benjamin Constant, et vota avec eux jusqu'à la fin de cette courte session. Puis il retourna dans son pays, où il favorisa l'instruction primaire et les progrès agricoles, par d'intéressantes fondations (fermes-modèles, institut agronomique de Roville, etc.) Membre du conseil général de la Meurthe, il continua de s'occuper de politique, dans le sens libéral, sans vouloir accepter, par la suite, aucune candidature à la Chambre des députés. Antoine Bertier a publié plusieurs travaux techniques sur des questions agricoles. De plus, il fut constamment en correspondance, pendant le cours de sa très longue carrière, avec plusieurs agronomes, administrateurs et hommes d'Etat célèbres. Il mourut à quatre-vingt-treize ans.

BERTIER DE SAUVIGNY (ANNE-FERDINAND-LOUIS, COMTE), député de 1815 à 1816, et de 1824 à 1827, né à Paris le 13 mai 1782, mort à Versailles, le 5 septembre 1864, était le fils de l'intendant Bertier de Sauvigny, massacré par le peuple le 14 juillet 1789. Il émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé, et fut, sous la Restauration, colonel des chevaliers-légers de la garde, et attaché à l'état-major du duc d'Angoulême, lors de l'expédition d'Espagne (1823). Le 22 août 1815, il avait été élu député par le collège de département de Seine-et-Oise, avec 84 voix sur 168 votants et 251 inscrits; il prit place à l'extrême droite, et accepta, momentanément, le 13 novembre 1815, les fonctions de préfet du Calvados. Il se représenta aux élections du 6 mars 1824, et fut élu par le collège de département de la Seine, avec 1,160 voix sur 2,300 votants. Dans la session de 1824-1825, il exposa le programme des « nécessités à satisfaire » : Abolir les lois impies de la Révolution et punir le sacrilège; rendre aux lieux du mariage toute leur sainteté en donnant le premier pas à la cérémonie religieuse; consoler le roi de la spoliation de ses compagnons d'infortune; revoir nos Codes et les mettre plus en harmonie avec nos sentiments religieux et nos institutions monarchiques; diminuer les rouages de l'administration, réduire le nombre des tribunaux et des cours royales pour les rapprocher des anciens parlements. Il combattit la subvention de 400,000 francs accordée au Conservatoire et aux théâtres « institutions peu conformes aux convenances et à la morale »; demanda la réduction du nombre des préfectures, l'augmentation du budget des cultes, et se montra un des plus ardents partisans de l'indemnité d'un milliard aux émigrés. Bertier de Sauvigny ne fit pas partie d'autres législatures.

BERTIN (JEAN), député au Corps législatif en l'an X, né à Guignev (Ille-et-Vilaine) en 1750, mort à Paris, le 17 mars 1803, était agriculteur, quand il fut, le 6 germinal an X, élu par le Sénat conservateur, député d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif. Il s'y montra dévoué au gouvernement de Bonaparte, qui le fit plus tard conseiller de préfecture.

BERTIN (AMÉDÉE-JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 23 octobre 1805, fut reçu docteur en médecine en 1829 et exerça sa profession à Rennes, où il enseignait aussi la chimie, lorsqu'il fut, en août 1830, envoyé comme sous-préfet à Fougères, centre de l'ancienne chouannerie. En 1831, lors des

troubles de l'Ouest, il se fit remarquer par son attitude conciliante, resta dans l'administration jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, établit à Fougères les premières salles d'asile du département, organisa le service des chemins vicinaux, fonda dans l'arrondissement un conseil agricole, publia une *Histoire économique* de Fougères, et reçut la croix de la Légion d'honneur. En 1847, il fut nommé sous-préfet de Cambrai, par une sorte de disgrâce et pour s'être montré, a-t-on dit, trop peu empressé à soutenir les candidats du gouvernement. Après février 1848, rallié timidement à la République, il fut élu représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 14, avec 113,522 voix (132,699 votants et 152,985 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration départementale et communale, compta parmi les partisans de Cavaignac et se prononça : le 26 mai 1848, pour le bannissement de la famille d'Orléans; le 9 août, contre le rétablissement du cautionnement; le 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; le 4 octobre, pour l'incompatibilité des fonctions; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy sur la présidence; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; le 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau; le 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, contre l'amnistie; le 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Il ne fit point partie de l'Assemblée législative. Le 29 février 1852, il réunit, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 3^e circonscription d'Ille-et-Vilaine, 11,772 voix contre 12,745 accordées à M. Audren de Kerdel, élu. Il n'obtint plus que 2,137 suffrages, le 30 janvier 1853, contre M. Le Harivel, candidat officiel. Depuis lors, il s'est retiré de la vie publique.

BERTIN DE VEAUX (LOUIS-FRANÇOIS), député de 1820 à 1821, de 1824 à 1832, et pair de France, né à Paris, le 18 août 1771, mort à Paris, le 23 avril 1842, d'une famille originaire de Picardie, était le fils d'un ancien capitaine à la suite du régiment des cuirassiers du roi, et le frère de Bertin l'aîné, avec qui il fonda le *Journal des Débats* dont le 1^{er} numéro parut le 29 août 1789. Il dirigea aussi, après thermidor, le journal *l'Éclair* destiné à combattre le parti jacobin. Dans le n^o du 20 vendémiaire an V, il accusa vivement le député Abolin (*Voy. ce nom*), d'avoir dépouillé de ses biens Mlle d'Espagne. Arrêté sur la plainte du député, et mis à la Force, il passa devant le jury sous la prévention d'avoir « avili la représentation nationale », et fut acquitté. *L'Éclair* fut supprimé après le 18 fructidor. Tout en restant journaliste, Bertin devint agent de change, créa (1801) une maison de banque à Paris, et siégea comme juge et comme vice-président au tribunal de commerce de la Seine (1805). Président du collège électoral du 2^e arrondissement de Paris (1815), il devint secrétaire général de M. Decazes, ministre de la police, qu'il quitta en 1818, en désaccord avec la politique de bascule du ministre. Élu député, le 14 novembre 1820, par le collège de département de Seine-et-Oise, il devint à la Chambre un des chefs de l'opposition royaliste, se mêla aux discussions relatives aux questions de crédit public, et lut un discours contre la censure (6 juillet 1821). Il ne fut réélu que le

25 février 1824, dans le 4^e arrondissement électoral de Seine-et-Oise (Versailles) par 253 voix sur 499 votants, contre M. de Jouvencel, candidat libéral, qui eut 147 voix; il accepta la place de conseiller d'État lorsque Chateaubriand entra dans le premier ministère Villèle, pour démissionner, dès que son illustre ami et collaborateur aux *Débats* se vit arracher son portefeuille. Dès lors, Bertin combattit le ministère Villèle et ses plans financiers, notamment ceux concernant la dette publique et l'amortissement (22 mars 1825).

Réélu le 17 novembre 1827, par 239 voix sur 357 votants et 390 inscrits, contre M. Usquin, ancien député (105 voix), il entra au Conseil d'État sous le ministère Martignac, se retira de nouveau à l'avènement du cabinet Polignac, et fit partie des 221 qui protestèrent contre ce ministère. Les élections du 12 juillet 1830 le renvoyèrent à la Chambre par 331 voix sur 422 votants et 459 inscrits, contre 71 voix données à M. Gauthier, avocat; il approuva la révolution de Juillet, fut rappelé au Conseil d'État par le gouvernement nouveau, et nommé ministre plénipotentiaire près du roi des Pays-Bas (septembre 1830). Cette nomination entraîna sa réélection, qu'il obtint, le 21 novembre 1830, par 332 voix sur 409 votants et 507 inscrits, contre M. Benoist, avocat, qui réunit 32 suffrages. Réélu aux élections du 5 juillet 1831, par 334 voix sur 399 votants et 461 inscrits, il fut nommé pair de France, le 11 octobre 1832, et siégea parmi la majorité libérale, très assidu aux séances, parlant quelquefois, n'improvisant jamais. Ses fonctions publiques ne l'empêchèrent pas de continuer jusqu'à sa mort, au *Journal des Débats*, sa très active direction.

BERTIN DE VEAUX (AUGUSTE-FRANÇOIS-THOMAS), fils du précédent, député de 1837 à 1842, pair de France, né à Paris, le 26 mai 1799, mort à Villepreux (Seine-et-Oise), le 3 septembre 1879, était officier de cavalerie. Il dut à la situation de son père et à la faveur dont il jouissait lui-même auprès du pouvoir, — il était attaché comme officier d'ordonnance au duc d'Orléans, — son élection à la Chambre des députés, le 4 novembre 1837. Il y représenta le 2^e collège de Seine-et-Oise (Saint-Germain-en-Laye), qui lui avait donné 237 voix sur 467 votants et 674 inscrits, et qui le renomma le 2 mars 1839, et le 21 décembre de la même année, après sa promotion au grade de chef d'escadron. Dans ces diverses législatures, il suivit la politique du journal paternel, c'est-à-dire qu'il se montra toujours le partisan du cabinet au pouvoir. Il vota, notamment pour l'adresse de 1839, amendée par MM. Debelleyne, Jussieu et de la Pinsonnière, d'accord avec le ministère Molé.

Le 13 décembre 1845, Auguste Bertin de Veaux entra à la Chambre des pairs; il y défendit sans grand éclat, jusqu'en 1848, la politique du gouvernement de Louis-Philippe, dont la chute mit fin à sa carrière parlementaire.

Après la Révolution de février, colonel au 5^e lanciers, il fut employé pendant les journées de juin. Il devint général de brigade le 23 octobre 1852, et général de division le 7 mars 1861. — Grand officier de la Légion d'honneur du 5 août 1867.

BERTRAND (PIERRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Flour (Cantal), le 21 mars 1747, mort à Saint-Flour, le

20 août 1820, a été confondu par tous les biographes avec son frère Antoine (V. p. bas), membre de la Convention, puis du Conseil des Anciens. — Pierre Bertrand, qui était, en 1789, avocat et procureur du roi à Saint-Flour, et qui devint juge au tribunal de ce district sous la Révolution, ne fit partie que de la Constituante où l'avait élu (26 mars 1789), comme député du tiers, le bailliage de Saint-Flour. Il fit rendre, le 15 novembre 1790, au nom du comité d'agriculture et de commerce, un décret rétablissant les bureaux de perception des douanes nationales sur les frontières et côtes de la ci-devant province de Roussillon.

BERTRAND (ANTOINET), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Flour (Cantal), le 14 septembre 1749, mort à Saint-Flour, le 6 novembre 1816, fut homme de loi à Saint-Flour, puis procureur du roi près le bailliage de cette ville, et devint, sous la Révolution, secrétaire en chef de l'Assemblée d'élection, puis secrétaire général du département. Élu, le 6 septembre 1792, député suppléant à la Convention par le département du Cantal, à la pluralité des voix, il ne fut admis à siéger qu'en nivôse an III, en remplacement de Carrier, condamné à mort. Le 22 vendémiaire an IV, son département l'envoya siéger au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix sur 224 votants, et, le 24 germinal an VI, l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, par 152 voix.

Bertrand fut favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, quatre mois après (18 germinal an VIII), sous-préfet de Murat; il resta à ce poste jusqu'en 1815, et reentra dans la vie privée.

BERTRAND (LOUIS-MARIE), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu par l'île Bourbon député à la Constituante, arriva à Paris trop tard pour siéger dans cette Assemblée, et prit séance, exceptionnellement, à la Législative il avait été décidé que l'Assemblée législative ne comprendrait pas de députés des colonies. A son arrivée, il dut, pour qu'il fût statué sur son cas, écrire au président de l'Assemblée la lettre suivante :

« A l'Assemblée nationale.

« Monsieur le Président,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 17 de ce mois, pour vous prier de consulter l'Assemblée sur le bureau qui doit vérifier les pouvoirs que m'a donnés la colonie de Bourbon pour la représenter dans le sein de l'Assemblée nationale; elle a renvoyé mon adresse au comité colonial; ce comité n'est pas formé, et la formation peut encore entraîner de grandes longueurs. Je suis porteur des pétitions de la colonie de Bourbon et du plan de constitution qu'elle a préparé pour son régime intérieur, conformément aux décrets des 8 et 28 mars 1790, rendus pour les colonies; mon admission dans le Corps législatif est instante; je demande à l'Assemblée nationale la permission de paraître à la barre pour mettre sous ses yeux les motifs pressants qui me déterminent à faire promptement vérifier mes pouvoirs.

« Je suis avec respect,

« Monsieur le Président,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« BERTRAND,

« député de l'île de Bourbon. »

La validation de ses pouvoirs fut très discutée. Enfin, l'on fit droit à sa réclamation: Merlet (de Maine-et-Loire) proposa de déclarer que « les pouvoirs du député de l'île de Bourbon étaient valides et qu'il pouvait prendre place parmi les représentants de la nation », et l'Assemblée rendit, malgré une observation du député Tartanae, un décret ainsi conçu :

— « L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité central, relatif à la députation de l'île Bourbon, déclare les pouvoirs de M. Bertrand, son député, vérifiés et valides; décrète qu'il sera admis parmi les représentants de la nation. »

Bertrand était alors juge-avocat au Conseil supérieur de la colonie. Après la session de la Législative, il remplit, à l'île Bourbon, les fonctions de procureur-général syndic (25 pluviôse an II), de président du tribunal criminel (26 prairial an XII), de président du tribunal d'appel (27 thermidor an VI), et de président du tribunal de première instance (an XII). Puis, il revint en France, où il termina sa carrière comme conseiller à la cour impériale de Limoges.

BERTRAND (ISAAC), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 17 novembre 1760, date de mort inconnue. Après avoir été négociant à Bischwiller, puis commandant civil à l'armée du Rhin, il reçut du département du Bas-Rhin, le 25 vendémiaire an IV, le mandat de député au Conseil des Cinq-Cents, avec 172 voix. Il y parla sur les questions économiques et financières, annonça le 10 ventôse an IV (1^{er} mars 1796) que l'emprunt forcé de 600 millions en numéraire, récemment décrété, s'acquittait dans son département avec le plus grand zèle. « On y est généralement convaincu, dit-il, que cette mesure doit sauver la chose publique, en affermissant la propriété, et ranimant le commerce et l'agriculture. » Plus tard, il fit abroger (germinal an VI) la loi du 24 février 1792, qui prohibait la sortie des chanvres blancs peignés, et, le 25 thermidor, souleva une assez vive discussion avec son rapport sur les moyens d'obtenir une perception de 30 millions par un impôt sur l'extraction du sel. Les cris : *la question préalable!* s'élevèrent, dit le *Moniteur*, dans diverses parties de la salle. D'autres membres réclamèrent l'impression du rapport, qui, finalement, fut ordonnée. Le débat revint à la séance du 11 fructidor et donna lieu encore à de vives critiques, surtout de la part de Couturier (de la Moselle).

BERTRAND (HENRI-GRATIEUX, COMTE), pair des Cent-Jours et député de 1831 à 1834, né à Châteauroux (Indre), le 28 mars 1773, mort à Châteauroux le 31 janvier 1844, se destinait au génie civil, quand il fut entraîné par le mouvement militaire de la Révolution. Le 10 août 1792, il faisait partie d'un bataillon de garde nationale qui marcha sur les Tuileries pour défendre le roi; il entra ensuite dans le corps du génie comme élève sous-lieutenant à l'École du génie (17 septembre 1793), en sortit lieutenant (23 brumaire an III), passa capitaine (1^{er} germinal), fit la campagne d'Égypte, fut nommé chef de bataillon (27 pluviôse an VII), chef de brigade (prairial an VIII), sous-directeur des fortifications au Caire (7 germinal an VIII), et général de brigade du génie (19 fructidor an VIII). Membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), officier du même ordre (25 prairial), il se battit vaillamment à Austerlitz, fut nommé aide de camp de l'empereur, assista à la bataille de Friedland et prépara le passage du Danube

qui précéda la bataille de Wagram. Après la campagne de Russie, où il se distingua encore, Napoléon le nomma, à la mort du maréchal Duroc, grand-maréchal du palais (18 novembre 1813). Il prit une part importante aux campagnes d'Allemagne et de France, protégea la retraite après Leipzig, et, de retour à Paris, fut nommé, le 16 janvier 1814, aide-major-général de la garde nationale et de l'armée de Paris. Compagnon de Napoléon à l'île d'Elbe, il prépara activement les Cent-Jours; l'empereur l'éleva à la pairie le 2 juin 1815; rare modèle d'une fidélité et d'un dévouement qui survit au malheur, il suivit l'empereur à Sainte-Hélène et ne le quitta plus. Condamné à mort par contumace, le 7 mai 1816, il fut à son retour, après la mort de Napoléon (1821), réintégré dans tous ses grades par Louis XVIII, dont une ordonnance annula l'arrêt de condamnation de 1816. Il se retira alors dans ses domaines de l'Indre, et ne consentit à rentrer dans la vie politique qu'après la révolution de Juillet. Élu, le 5 juillet 1831, député du 1^{er} collège électoral de l'Indre (Châteauneuf), par 155 voix sur 305 votants et 408 inscrits, contre M. Muret de Bort (126 voix), il siégea à la gauche modérée, et vota notamment pour la liberté de la presse. Il ne fit point partie d'autres législatures, ayant échoué le 21 juin 1834, dans le même collège électoral, avec 112 voix, contre M. Godeau d'Entraignes, élu par 160 suffrages.

BERTRAND (HENRY-ALEXANDRE-ARTHUR, VICOMTE), fils du précédent, représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Trieste (Autriche), le 6 décembre 1811, mort à Paris, le 22 janvier 1878, entra à l'École polytechnique en 1830, et prit part à l'insurrection républicaine qui fit renvoyer de l'École (juin 1832) un grand nombre de ses camarades; frappé lui-même par cette mesure de rigueur, il fut réintégré au bout de quelques mois. Sous-licutenant d'artillerie en janvier 1833, il se battit en Algérie sous les ordres du maréchal Clausel, et, revenu en France, fut fait capitaine en 1839.

Après la Révolution de 1848, il se présenta comme républicain aux suffrages des électeurs de l'Indre, fut élu par 39,477 voix (60,569 votants, 71,004 inscrits) représentant à l'Assemblée constituante, où il fit partie du comité de la guerre et soutint le parti de Cavaignac, votant tantôt avec la gauche et tantôt avec la droite : le 26 mai 1848, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et *contre* les poursuites contre Caussidière; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 21 octobre, *pour* l'abolition du remplacement militaire; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rateau; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *contre* l'expédition de Rome; le 20 avril, *pour* la suppression du cautionnement des journaux; le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons.

Le capitaine Bertrand avait combattu, après le 10 décembre 1818, la politique des ministres de L.-N. Bonaparte. Non réélu à l'Assemblée législative, il reprit ses fonctions d'officier d'artillerie, et fut nommé chef d'escadron en 1852. Il fit la campagne d'Orient, assista au siège de Sébastopol, et, rallié au gouvernement impérial, devint lieutenant-colonel, officier d'ordonnance du prince Jérôme, puis colonel, inspecteur général des manufactures d'armes et enfin général de brigade en 1864. — Grand-officier de la

Légion d'honneur du 4 décembre 1873, époque de son passage dans le cadre de réserve.

BERTRAND (ALEXANDRE-EDME-GABRIEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Boulages (Aube), le 19 mars 1758, mort à Abbaye-sous-Plancy (Aube), à une date inconnue, fut substitué du procureur impérial à Arcis-sur-Aube, et représentant (8 mai 1815) de cet arrondissement électoral à la Chambre des Cent-Jours; l'histoire parlementaire ne fournit pas d'autre document sur son compte.

BERTRAND (JOSEPH-JACQUES), député de 1829 à 1836, né au Puy (Haute-Loire), le 14 juin 1785, mort au Puy, le 5 janvier 1864, débuta, en 1810, dans les fonctions militaires de payeur provisoire, chargé d'un important intérim; puis il servit, de 1813 à 1814, dans le 3^e régiment des gardes d'honneur, reçut de ses concitoyens, pendant l'occupation étrangère, la mission d'aller auprès du général qui commandait l'armée autrichienne à Lyon, débattre l'indemnité de guerre imposée au département de la Haute-Loire: cette indemnité, fixée d'abord à deux millions, ne fut, en fait, jamais payée. Nommé (juin 1815) adjoint au maire de la ville du Puy, et juge (1820) au tribunal de commerce, qu'il présida, il appartint, sous la Restauration, à l'opposition constitutionnelle qui s'appuyait sur la Charte. Élu, le 4 juillet 1829, député du Puy (1^{er} arrondissement électoral de la Haute-Loire), en remplacement de Calernard de La Fayette, décédé, il soutint d'abord le ministère Martignac, vota, après le renversement de ce ministre, l'adresse des 221, et, réélu le 23 juin 1830, accepta, sans grand enthousiasme, la révolution de Juillet. Rallié pourtant à la monarchie nouvelle, c'est avec l'appui du gouvernement qu'il fut encore élu député du Puy, les 5 juillet 1831 et 21 juin 1834, cette dernière fois par 208 voix sur 402 votants et 445 inscrits, contre 194 voix données à Berryer. Il fit constamment partie de la majorité ministérielle, et comme il manifestait, en 1834, quelque hésitation à accepter une candidature nouvelle, Thiers, alors ministre, lui écrivit: « Je prends la plume pour essayer de vaincre votre hésitation à vous remettre sur les rangs pour la prochaine législature. Je vous demande dans un intérêt public de vaincre vos répugnances... Dans la session prochaine, les amis du pays auront un dernier effort à faire... » Il prit la parole, cette même année, pour le maintien de l'évêché du Puy, qu'il avait été question de supprimer. Mais Bertrand ne resta à la Chambre que jusqu'au mois de janvier 1836. A cette époque, il donna sa démission de député pour se consacrer à la gestion d'une maison de banque qu'il dirigeait au Puy. Membre du conseil municipal de cette ville et du conseil général de la Haute-Loire, dont il fut plusieurs fois le président, Joseph Bertrand avait reçu, sous Louis-Philippe, la décoration de la Légion d'honneur.

BERTRAND (JEAN), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Vitry-le-François (Marne), le 11 janvier 1809, mort à Vitry-le-François, le 2 juin 1869, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Après avoir été successivement membre du conseil municipal et adjoint au maire, puis maire de sa ville natale, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Marne à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 9, par 77,207 voix (93,164

votants, 101,527 inscrits. Précédemment, aux élections de 1846, M. Bertrand avait échoué de quelques voix seulement à la députation comme candidat de l'opposition libérale. Bien que partisan déclaré de la République, il siégea à la droite de l'Assemblée constituante et vota : le 28 juillet 1848, *pour* le décret sur les clubs ; le 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement ; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière ; le 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps ; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence ; le 2 novembre, *contre* le droit au travail ; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac ; le 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel ; le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Râteau ; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs ; le 16 avril, *pour* le crédit de 1,200,000 fr. (expédition de Rome) ; le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés.

Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 8, avec 55,583 voix (78,836 votants, 105,296 inscrits), il y soutint la même politique conservatrice et fut du comité de la rue de Poitiers, sans toutefois se rallier à L.-N. Bonaparte. Sous l'Empire, il fut, sans succès, candidat indépendant, le 13 novembre 1864, dans la 1^{re} circonscription de la Marne et obtint 5,248 voix contre le candidat officiel, M. Dugué, élu par 14,689 suffrages. Il s'agissait alors de remplacer M. Haude, décédé.

BERTRAND (TOUSSAINT-JEAN-PIERRE-LOUIS), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Saint-André (Hérault), le 27 octobre 1793, mort à Montpellier (Hérault), le 27 avril 1870, étudia la médecine et la chirurgie, et après avoir passé quelques années comme interne à l'Hôtel-Dieu de Montpellier, fut reçu docteur (1823), et plus tard agrégé à la Faculté de médecine. Hostile aux Bourbons, il adhéra, en 1815, à l'acte additionnel, fut emprisonné après les Cent-Jours, sous la prévention d'avoir conspiré contre le gouvernement du roi, et bientôt relâché faute de preuves, n'en demeura pas moins sous la surveillance de la police. En novembre 1816, comme il s'était rendu à Lyon, dans le dessein de concourir pour la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, ses opinions politiques servirent de prétexte à l'administration pour le forcer à quitter Lyon, la veille du concours. Il se montra, jusqu'en 1830, l'adversaire déclaré de la Restauration, et continua, sous la monarchie de Juillet, de manifester les mêmes opinions démocratiques. La révolution de Février 1848 donna satisfaction à ses sentiments politiques et lui ouvrit les portes de l'Assemblée constituante ; élu, le 23 avril, le 7^e sur 10, avec 33,105 voix, représentant du peuple par le département de l'Hérault, il vota le plus souvent avec la gauche, sans toutefois appartenir à la Montagne : le 9 août, *contre* le rétablissement du cautionnement ; le 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière ; le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort ; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence ; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel ; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau ; le 1^{er} février, *pour* l'amnistie générale. Il se rapprocha de la droite pour voter : le 2 septembre 1848, *pour* le maintien de l'état de siège, et le 2 novembre, *contre* le droit au travail. Il est porté *absent*, le 25 novembre, lors du scrutin sur l'ordre du

jour en l'honneur de Cavaignac. A partir du mois de mars 1849, Toussaint Bertrand, qui était en congé, ne prit part à aucun des derniers votes de l'Assemblée.

BERTRAND (LAURENT-HORACE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Vermonville (Yonne), le 8 septembre 1795, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 6 novembre 1861, gagna dans le commerce une fortune considérable. Il passait pour libéral dans son pays, sous le règne de Louis-Philippe ; ce fut pourtant avec les suffrages des conservateurs (36,342 voix sur 80,826 votants et 111,917 inscrits) qu'il fut, le 13 mai 1849, élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative. Il y soutint la politique de l'Élysée, et, après le coup d'État présidentiel, redevint (29 février 1852) député de la 2^e circonscription de l'Yonne, avec 18,559 voix sur 24,874 votants et 35,016 inscrits. Son concurrent, M. Thénaud, n'obtint que 4,759 suffrages. « M. Bertrand » écrivit alors l'auteur des *Profil critiques et biographiques des Sénateurs, Conseillers d'État et députés*, « était autrefois un libéral, mais il porte fort légèrement ce souvenir : à tout péché miséricorde. Négociant habile autant qu'heureux, il possède la moitié de Paris, disent dans leur naïve exagération les bons Senonais, qui n'ont pas cru pouvoir, plus aujourd'hui qu'en 1849, refuser leurs voix à un homme qui est propriétaire de la moitié de Paris. La vérité est que le passage Vendôme est à M. Bertrand, ainsi qu'une partie des maisons du boulevard du Temple. C'est assez dire qu'il déteste l'émeute qui détériore les maisons, et la révolution de Février, qui mit des drapeaux noirs chez les propriétaires n'ayant pas fait remise du terme. Il votera contre tout ce qui pourrait lui rappeler ses rêves désagréables de 1848. » —

Les votes de M. Bertrand furent en effet constamment d'accord avec ceux de la majorité dynastique, jusqu'au jour (22 juin 1857) où il échoua dans sa circonscription avec 11,029 voix contre le candidat de l'opposition, M. Léopold Javal, élu par 14,089 suffrages.

BERTRAND (FRANÇOIS-GABRIEL), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Valognes (Manche), le 15 décembre 1797, mort à Caen (Calvados), le 24 avril 1875, débuta comme professeur suppléant de seconde au collège de Valognes le 6 mai 1825, devint titulaire le 29 juillet suivant, professeur de rhétorique au même collège (24 janvier 1826), professeur de troisième au lycée de Caen (13 décembre 1826), professeur de rhétorique au même lycée (25 septembre 1827), et fut reçu docteur ès lettres le 5 juillet 1829. Nommé professeur adjoint de littérature grecque à la Faculté de cette ville (16 janvier 1830), et titulaire de la chaire (7 mars 1831), il entra au conseil académique le 28 janvier 1832, fut nommé doyen de la Faculté des lettres (6 juillet 1840), conseiller municipal de Caen (1^{er} juillet 1841), maire de cette ville (19 août 1848), chevalier de la Légion d'honneur (11 décembre 1849), membre de l'Institut des provinces (2 février 1850), et conseiller général du Calvados en 1852. Le 4 août 1858, il était promu officier de la Légion d'honneur. Élu comme candidat officiel, par la 1^{re} circonscription du Calvados, le 4 juin 1863, avec 14,268 voix sur 23,098 votants et 31,724 inscrits, contre MM. Foucher de Careil (5,182 voix) et Leprestre (3,549), il donna sa démission de doyen de la Faculté, passa doyen

honnaire, et, à la Chambre, vota avec les libéraux dynastiques qui composaient le groupe dit le tiers-parti. Il ne se représenta pas aux élections de 1839, et se consacra à ses fonctions municipales. Les *Mémoires* de l'Académie de Caen, dont il fut président, ont publié de lui des *Études sur Aristophane*. Il se retira de la vie politique en 1870.

BERTRAND (JULES-FRANÇOIS-FÉLIX), sénateur de 1876 à 1882, né à Saint-Flour (Cantal), le 18 septembre 1808, mort à Saint-Flour, le 13 mars 1882, entra, sous Louis-Philippe, dans la magistrature, et fut substitué à Saint-Flour en 1833, procureur du roi à Ambert en 1845, substitué du procureur général à Riom, avocat général à Grenoble, puis à Bastia. Il termina sa carrière de magistrat comme président du tribunal civil de Saint-Flour. Démissionnaire en 1876, il fut porté avec M. de Parien, sur la liste des candidats conservateurs aux élections sénatoriales du 30 janvier, pour le département du Cantal; il représentait dans cette combinaison l'élément « constitutionnel ». Il fut élu par 186 voix sur 328 votants, prit place au centre droit du Sénat et vota presque toujours avec les conservateurs monarchistes, notamment en 1877 pour la dissolution de la Chambre des députés, et en 1880 contre les projets de loi présentés par le gouvernement sur l'enseignement.

BERTRAND DE GESLIN (JEAN-BAPTISTE-CHARLES, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né au Luc (Var) le 10 septembre 1770, mort au Luc, le 6 octobre 1843, était fils de Jean-Baptiste-Louis Bertrand, capitaine au régiment de Languedoc infanterie, et de dame Anne-Françoise Charles. Il suivit la carrière paternelle, fit les premières campagnes de la Révolution, et se retira à Nantes chef de bataillon. Nommé par l'Empereur maire de Nantes, et président du collège électoral de la Loire-Inférieure (1809), il fut chargé de complimenter Napoléon sur la paix de Vienne, et reçut à cette occasion le titre de baron de l'Empire (11 juillet 1810) et la croix de la Légion d'honneur. Après la désastreuse campagne de 1812, il offrit à l'empereur, au nom de la ville de Nantes, cinquante cavaliers équipés. La première Restauration le destitua de ses fonctions de maire, qu'il reprit aux Cent-Jours, en même temps qu'il était élu député par le collège de département de la Loire-Inférieure, le 12 mai 1815, avec 24 voix sur 47 votants et 211 inscrits. La seconde Restauration le destitua de nouveau; candidat aux élections du 1^{er} octobre 1821, dans le 2^e arrondissement électoral de la Loire-Inférieure (Saint-Philbert), il échoua avec 66 voix, contre 109 accordées à son concurrent, le comte de Juigné, élu. Bertrand de Geslin ne reparut plus sur la scène politique.

BERTRAND DE GREVILLE (JOSEPH, CHEVALIER), membre du Tribunal, né à Châteauroux (Indre), le 20 octobre 1758, mort à Châteauroux, le 19 mars 1833, exerça, de juin 1790 à octobre 1791, les fonctions de vice-président du directoire du district de Châteauroux, puis celles de membre du conseil général de l'Indre jusqu'en janvier 1792. Il devint alors commissaire près le tribunal criminel de ce département, et accusateur public. Admis au Tribunal le 6 germinal an X, il fut chargé par cette assemblée de présenter au Corps législatif un projet de loi attribuant au tribunal criminel de

la Seine la connaissance de tous les crimes de faux en valeurs nationales et pièces de comptabilité, dans quelque département qu'ils eussent été commis. Il fit, le 6 pluviôse an XII, un rapport sur le titre III du livre 3 du Code civil, relatif aux engagements qui se forment sans convention, et, le 9 pluviôse suivant, parut à la tribune du Corps législatif pour y développer, au nom du Tribunal, les motifs du titre de la *Propriété* (même Code). Membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial, il envoya de Châteauroux, le 17 floréal suivant, son adhésion au vote du Tribunal qui instituait l'empire au profit du premier consul. Il fut nommé par Napoléon I^{er}, à la dissolution du Tribunal, procureur général près la cour criminelle de l'Indre, chevalier de l'Empire, officier de la Légion d'honneur, puis substitué du procureur général près la cour impériale de Bourges. La Restauration le priva d'abord (1815) de cet emploi, puis le réintégra (1819) dans la magistrature comme procureur du roi près le tribunal de première instance de Châteauroux, dont il devint ensuite le président.

BERTRAND DE LA HOSDINIÈRE (CHARLES-AMBROISE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à La Carneille (Orne), le 25 mai 1756, mort à La Carneille, le 30 mai 1819, était avocat puis procureur du roi à Falaise avant la Révolution, devint administrateur du Calvados, et fut élu, le 6 septembre 1792, député à la Convention par le département de l'Orne, à la pluralité des voix. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 2^e appel nominal : « Comme l'appel au peuple est le seul moyen d'excuser le despotisme qu'a exercé la Convention par la confusion de tous les pouvoirs, je dis oui. » Au 3^e appel nominal, il dit : « Si en 1789 on m'avait demandé quelle peine méritait Louis Capet, j'aurais répondu : la mort. Ses crimes ont toujours augmenté en nombre et en gravité, la peine n'a pas dû diminuer. Hier, en votant pour la sanction du peuple, je croyais devoir rendre un hommage sincère à sa souveraineté et à l'égalité en déclarant que Louis doit être puni de mort : car le souverain seul a droit de faire grâce. » Il accusa en même temps Garat, ministre de la Justice, d'avoir détourné les pièces les plus utiles à la défense du roi. Le décret sur le partage des biens communaux fut rendu sur son initiative. Membre de la commission des Douze favorable aux Girondins, il s'en retira avant le 31 mai 1793, quand il vit le danger, fut arrêté le 2 juin sur la motion de Bourdon de l'Oise, et écrivit au Comité de sûreté générale « qu'il était victime d'une erreur, n'ayant été occupé dans la commission des Douze que de l'examen des registres de la commune et des sections de Paris. » Saint-Just le fit remettre en liberté le 8 juillet. Après la législation, il fut nommé commissaire du Directoire exécutif dans le Calvados, qui l'envoya siéger au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VI. Toujours indécis et craintif, il finit par se déclarer contre le Directoire, fit poursuivre les émigrés cachés sous de faux noms, défendit les institutions républicaines contre la presse, et attaqua « les triumvirs directoriaux », Merlin, Treilhard, Lareveillère, qu'il contribua à renverser; mais après le 30 prairial, il s'opposa à leur mise en jugement et à leur exil; il défendit l'élection de Sieyès comme directeur, combattit les Jacobins et en même temps fut un des actifs promoteurs du 18 fructidor. Hostile au coup d'Etat de brumaire, il proposa de re-

tirer à Bonaparte le commandement de la garde des Consuls. Exclu du Corps législatif par le gouvernement consulaire, il reentra dans la vie privée. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'obligea de se retirer momentanément à Bruxelles.

BERTRAND DE MOLLEVILLE (ANTOINE-FRANÇOIS, COMTE), né à Toulouse (Haute-Garonne), en 1744, mort à Paris, le 19 octobre 1818, fut nommé maître des requêtes par le ministre Maupeou, puis intendant de Bretagne. Chargé comme commissaire du roi de dissoudre le parlement breton (1778), il manqua être tué dans l'émeute où la jeunesse de Rennes prit la défense de son parlement. Nommé ministre de la Marine le 4 octobre 1791, il présenta un rapport sur la situation des colonies; flottant entre la cour et l'Assemblée, il s'aliéna bientôt l'un et l'autre parti, fut dénoncé par les députés du Finistère pour avoir donné de faux états de revne des officiers de Brest, et pour avoir employé des ennemis de la patrie dans l'expédition du Saint-Domingue. L'Assemblée écouta assez favorablement sa défense, mais le 15 janvier 1792, attaqué par Cavelier, il fit acte de faiblesse en accordant la destitution de M. de Vaudreuil, officier général, et les attaques, renouvelées en février, furent officiellement exposées par Hérault de Séchelles à Louis XVI, qui répondit que « ces dénonciations n'avaient rien diminué de sa confiance ». Cet appui perdit le ministre, qui s'empessa de donner sa démission. Le roi le chargea de la direction d'une police secrète de surveillance contre les Jacobins. Il présenta à la cour un plan peu pratique pour arrêter la Révolution, et ayant, après le 20 juin 1792, préparé une nouvelle fuite du roi, il fut dénoncé par Gohier, et décrété d'arrestation le 15 août; il parvint à gagner l'Angleterre, et y resta jusqu'en 1814, occupé de travaux historiques et littéraires, parmi lesquels : *Histoire de la Révolution de France* (1801), *Histoire d'Angleterre jusqu'à la paix de 1763* (1815), etc. Ces travaux ne lui donnèrent pas la fortune, et il revint pauvre en France à la première rentrée des Bourbons, qui le reçurent froidement et l'obligèrent à implorer bientôt la générosité de l'empereur. Dans une lettre de juin 1815, il écrivit à Napoléon pour « le remercier de l'avoir fait rayer de la liste des émigrés après 22 ans d'exil », et il réclame :

« 1^o une pension de 12,000 livres, qui lui avait été accordée en 1788, pour ses services à l'intendance de Bretagne;

« 2^o une pension de retraite comme ancien ministre, étant le seul à qui Louis XVIII n'en a pas accordé;

« 3^o la restitution d'une somme de 600,000 livres prêtée par lui à Louis XVI, le 29 septembre 1792. »

Le vaincu de Waterloo n'eut pas le loisir de répondre, et Bertrand de Molleville s'adressa, le 29 juillet, à Fouché, duc d'Otrante, en lui demandant une place quelconque pour son père et pour lui, réduits à la plus extrême détresse : « J'espère, écrit-il, que M. d'Otrante voudra bien mettre sous les yeux de Sa Majesté la note ci-jointe et l'appuyer avec ce zèle officieux auquel rien ne résiste. » Fouché resta sourd, sans doute, à cette flatterie, car une nouvelle lettre de Bertrand de Molleville au baron Louis, du 2 septembre 1815, réclama encore le paiement de la pension de 12,000 livres accordée par Louis XVI.

BERTRAND DU MONTFORT (LOUIS-AN-

TOINE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au Buis (Drôme), le 3 décembre 1739, mort au Buis, le 8 mars 1821, n'a laissé aucun souvenir politique dans les procès-verbaux de l'Assemblée dont il fit partie (2 janvier 1789), comme député du tiers pour la province du Dauphiné. Il était, lors de son élection, vice-bailli des baronnies.

BERTRAND-MILCENT (PIERRE-JOSEPH), député de 1876 à 1879, né à Cambrai (Nord), le 19 septembre 1812, mort à Cambrai, le 5 novembre 1879, fut un des grands industriels de la région du Nord; il occupait dans sa filature, de nombreux ouvriers et avait une importante succursale à Paris. Le 1^{er} octobre 1876, en remplacement de M. Parsy, décédé, il fut élu député de la 2^e circonscription de Cambrai, par 11,671 voix sur 14,091 votants et 25,216 inscrits, alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine et vota avec la majorité: le 28 décembre, *contre* la discussion des articles du budget renvoyé à la Chambre par le Sénat; le 4 mai 1877, *pour* l'ordre du jour Laussedat, de Marcere et Loblond *contre* les menées ultramontaines, etc. Il fut des 363 qui protestèrent *contre* le ministère du Seize-Mai, et, présenté par le comité directeur des gauches aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut battu à une faible majorité, dans sa circonscription, par M. Jules Amigues (V. *ce nom*), candidat officiel du Maréchal. L'année d'après, la Chambre ayant invalidé l'élection de M. Amigues, M. Bertrand-Milcent fut élu à son tour (7 juillet 1878), par 12,274 voix *contre* 8,413 à son concurrent (20,895 votants, 25,109 inscrits). Il reprit son siège à la gauche républicaine, vota avec ce groupe en faveur du ministère Dufaure, *pour* l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, etc., et mourut pendant la session. A l'issue de l'Exposition universelle de 1878, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, comme l'un des exposants les plus remarquables de la section des tissus.

BERTUCAT (CLAUDE-MATHIEU-NICOLAS), membre de la Convention nationale, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), le 6 décembre 1797, mort à Charolles (Saône-et-Loire), le 1^{er} mai 1825, maire de Paray-le-Monial, au début de la Révolution, fut élu (7 septembre 1792) membre de la Convention par le département de Saône-et-Loire (Le procès-verbal des élections de ce département ne fait pas mention du chiffre des voix obtenues par chaque représentant, et se borne à noter qu'il y avait 682 votants.) Bertucat siégea à la Plaine; il se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple et la détention à vie, et répondit au 2^e appel nominal : « Citoyens, j'entends dire d'un côté : la République est perdue si Louis meurt; d'un autre : la République est perdue si Louis ne périt pas. J'en conclus, avec une raison irrésistible, pour l'appel au peuple; et, comme c'est en vain qu'on cherche à m'effrayer par la crainte de la guerre civile... je dis *oui*. »

Au 3^e appel nominal, Bertucat déclara ceci : « Je croirais porter atteinte à la souveraineté du peuple, si je jugeais souverainement dans cette affaire. Je crois qu'il faut conserver au peuple la sanction tacite et présumée qui lui est incontestablement due sur les actes de ses représentants, car sa souveraineté ne peut s'aliéner. Je vote pour la mesure qui laisse sans cesse au peuple le droit de manifester uti-

lement son vœu, pour la déchéance perpétuelle. » Il prit part jusqu'à la fin de la session, aux travaux de l'Assemblée, et motiva longuement (séance du 3 messidor an III) son opinion sur un projet de loi de finances présenté par Rewbell, et auquel il opposa lui-même un contre-projet détaillé (V. le *Moniteur* du 24 juin 1795.) Ce contre-projet disposait :

« Art. 1^{er}. — Tous les baux à ferme des biens ruraux, dont le prix n'est pas stipulé en nature, les usines, autres que les moulins à blé, exceptés, sont résiliés à compter de la publication du présent décret.

« II. — Tous les baux à ferme des usines exceptées dans l'article 1^{er}, et dont le prix n'est pas stipulé en nature, sont résiliés à compter du jour où écherra l'année courante du bail, lors de la publication du présent décret... etc. » La Convention repoussa le contre-projet de Bertucat et adopta le système de Rewbell.

BERVILLE (PIERRE-JOSEPH, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Amiens (Somme), le 23 septembre 1751, mort à Charenton (Seine), le 2 mars 1832, était homme de loi à l'époque de la Révolution. Il s'était acquis une assez grande notoriété dans son pays natal et avait, de 1782 à 1787, rempli à l'Assemblée provinciale de Picardie les fonctions de secrétaire général. Élu, en 1789, premier suppléant des députés aux États-Généraux, il fut encore, pendant la période révolutionnaire, membre et secrétaire du conseil général de la Somme, (1790), administrateur des hospices d'Amiens en l'an IV, devint en l'an VIII conseiller municipal de cette ville, et, sous l'Empire, secrétaire général de la préfecture de la Somme. Le collège électoral de ce département l'envoya, le 11 mai 1815, siéger à la Chambre des représentants où il vota avec les partisans du régime constitutionnel.

BERVILLE (ALBIX DE), fils du précédent, député de 1838 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Amiens (Somme), le 22 octobre 1788, mort à Pontenay-aux-Roses (Seine), le 25 septembre 1868, fit dans sa ville natale, en raison de sa mauvaise santé, de médiocres études qu'il vint compléter à Paris.

Reçu avocat en 1812, il ne tarda pas à se distinguer au barreau par son caractère autant que par son talent; il s'essayait en même temps à des travaux littéraires qui lui valurent plus d'une couronne académique. Mais bientôt les plaidoyers politiques allaient l'enlever à la littérature. Berville, tout dévoué au « libéralisme », devint l'avocat attitré des causes libérales. La première affaire importante dans laquelle il plaida fut celle des *Patriotes* de 1816, où il obtint un vif succès personnel, bien que M^e Mauguin eût dans le procès le rôle principal. Il défendit en la personne de MM. Simon Lorigère et Gévaudan, la *Société des Amis de la liberté de la presse*, et le fit avec une puissance de dialectique qui fut plus tard retournée contre lui, et non sans à propos, quand il remplit les fonctions d'accusateur public contre le journal la *Tribune*. Il défendit encore M. Léon Thiessé, l'auteur des *Lettres normandes*, poursuivi pour une appréciation de la cérémonie expiatoire du 21 janvier; plaida pour l'éditeur des *Mémoires de Levasseur*, et fut au premier rang parmi les avocats des accusés du 19 août 1820, devant la Chambre des pairs. Il y avait 29 prévenus; MM. de Peyronnet et de Vatimesnil soutenaient l'accusation,

les défenseurs s'appelaient Odilon Barrot, Hennequin, Legoux, Chaix d'Est-ANGE, Philippe Dupin, Persil, Berville, etc. Berville, qui plaidait pour le capitaine Delamotte, développait devant les juges un véritable traité *ex-professo* de la théorie de la loi pénale sur le complot, et fit si habilement ressortir l'iniquité qui résulterait de l'application brutale du Code, qu'il obtint un acquittement. Dans l'affaire des *carbonari*, il sauva la tête du jeune avocat Baradère; il prêta aussi son concours à Paul-Louis et à Béranger. Le vigneron de la Chavonnière a raconté lui-même comment il eut recours à l'assistance de Berville. On en voulait à son *Simple discours*. Étant « à labourer un jour », il reçut « un long papier, signé Jacqueminot-Lampune, dans lequel on l'accusait d'avoir offensé la morale publique en disant que la cour autrefois ne vivait pas exemplairement; d'avoir en même temps offensé la personne du roi, et de ce non content, provoqué à offenser la dite personne. A raison de quoi, Jacqueminot proposait de le mettre en prison. Si jamais homme tomba des nues, ce fut Paul-Louis, à la lecture de ce papier timbré. Il quitta ses boeufs, sa charrue, et s'en vint courant à Paris, où il trouva M. Berville, jeune avocat déjà célèbre, qui lui défendit de transiger, se faisant fort de le tirer de là, et de gagner sa cause qui était, disait-il, imperdable... » Pourtant l'écrivain fut, cette fois condamné à l'unanimité. Berville prit sa revanche dans maint autre procès, notamment celui de M. de Senancourt, qu'il gagna en appel. Ce vieillard avait été condamné par la police correctionnelle à neuf mois d'emprisonnement, en 1828, pour avoir réimprimé un *Résumé des traditions religieuses*. Berville ne soutenait pas seulement par la parole les idées libérales; il combattit la plume à la main, dans le *Constitutionnel*, le *Journal de Paris*, etc., la plupart des projets de lois de la Restauration; il collabora aussi à la *Revue encyclopédique*, à la *Minerve littéraire*, aux *Mémoires sur la Révolution française*... etc.

Après la révolution de Juillet, qui devait avoir toutes ses sympathies, Berville, sur l'insistance de ses amis au pouvoir, accepta le poste d'avocat général à la Cour royale de Paris. Cette situation nouvelle mit parfois l'ancien défenseur de la liberté de la presse dans l'obligation de requérir contre des journalistes: le *National*, la *Tribune*, l'*Avenir* furent poursuivis par lui. Toutefois, les biographes s'accordent à reconnaître qu'il apporta à « fuir les occasions de paraître dans les procès politiques le même soin que d'autres mettent à les rechercher. »

La carrière parlementaire devait tenter son talent. Après avoir échoué, le 21 juin 1834, comme candidat à la députation dans le 3^e collège de Seine-et-Oise (Pontoise), il fut plus heureux le 8 juin 1838; depuis cette date jusqu'en 1848, Pontoise lui renouvela constamment son mandat. A la Chambre, il siégea au centre, parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle, mais ne craignit pas, en plus d'une circonstance, de s'associer aux votes de l'opposition dynastique. « Il lui arriva plus d'une fois, a-t-on dit, de donner en même temps, sur les marches de la tribune, des boules noires au ministère et des poignées de mains aux ministres, lesquels eussent peut-être bien préféré le contraire. » Il présenta, en 1840, les rapports sur la loi des fonds secrets, et sur la loi touchant l'organisation du tribunal de la Seine. On lui doit encore, comme député, une proposition relative aux droits des veuves et des enfants des auteurs dramatiques, ainsi que plusieurs